

Appel de la Commission Administrative du 10 mars 2016**17-22-31 mars, universitaires, étudiant-e-s et salarié-e-s :
Poursuivons et amplifions les mobilisations !**

Plus de 1 250 000 signatures contre l'avant-projet de loi El Khomri ont permis de construire la mobilisation numérique. Mais maintenant, "c'est dans la rue que ça se passe !".

500 000 manifestants selon les organisations syndicales, et 224 000 selon le Ministère de l'Intérieur. L'avant-projet de loi Travail est une attaque frontale contre les droits des salarié-e-s du privé et les syndicats, au seul profit du patronat. Relevons :

- **L'inversion de la hiérarchie des normes** (priorité donnée aux accords d'entreprises par rapport aux accords de branches) ;
- **Le plafonnement des indemnités de licenciements** ;
- **La redéfinition des licenciements économiques** ;
- **Le contournement des accords syndicaux majoritaires** avec un référendum d'entreprise ;
- **La possibilité pour les apprenti-e-s de 15 ans de travailler 10h/j et 40h/s** à la demande de l'employeur sans nécessité d'un accord de l'inspection de travail ;
- **La Validation des acquis de l'expérience (VAE)** qui pourrait être effective **après une année d'expérience** au lieu de trois actuellement.

À l'appel de 22 organisations de jeunesse et de plusieurs organisations syndicales, ce sont plus de 144 lieux de manifestation en France qui ont été recensés le 9 mars. Ce succès est celui des organisations de jeunesse mais aussi des syndicats de salarié-e-s qui ont rejoint la mobilisation. Les syndiqué-e-s du SNESUP-FSU ont été remarqué-e-s dans les cortèges. Les lycéen-ne-s et les étudiant-e-s étaient au premier rang des manifestations et les AG dans les établissements ont retrouvé une fréquentation qu'elles n'avaient plus connue depuis de nombreuses années. Les suites de ce mouvement restent à construire d'ici le 31 mars. Les organisations de jeunesse ont lancé l'idée d'une nouvelle journée de mobilisation dans les universités le 17 mars, jour du début des négociations salariales dans la Fonction publique. La CA du SNESUP-FSU appelle les collègues à la grève lors de cette journée et le syndicat dépose un préavis de grève du 17 au 31 mars pour couvrir les initiatives locales.

Le 22 mars est le jour de la mobilisation intersyndicale de la Fonction publique pour la revalorisation de nos traitements, à l'appel de la FSU, de la CGT, de la CFDT, de la CGC, de la FA-FP, de Solidaires et de l'UNSA ! Cette journée de grève permettra aux salarié-e-s du Service public, tout en portant leurs propres revendications, de rejoindre celles des salarié-e-s du privé, des sans-emplois et de la jeunesse.

- **L'accroissement de nos missions et le gel du point d'indice** ↔ « travailler plus pour gagner moins » et baisser les futures pensions ;
- **L'autonomie des universités et la fin des cadrages nationaux** ↔ la remise en cause de la hiérarchie des normes ;
- **La précarisation des jeunes chercheur-e-s et des enseignant-e-s** ↔ la multiplication des CDD et les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes ;

Le projet de loi Travail est le prélude à une entreprise de défonctionnarisation dans la Fonction publique clairement annoncé par les candidat-e-s à la primaire de la droite.

Permettons, par notre mobilisation, le succès de nos revendications dans le cadre du protocole PPCR et de l'agenda social. Organisons des AG dans nos établissements, tractons (affiches et tracts à télécharger [ici](#)) et transmettons au national des témoignages et des photos des mobilisations : vie.syndicale@snesup.fr. Et si une pétition a permis de lancer la contestation, c'est maintenant, à 15 mois de l'élection présidentielle, qu'il nous faut poursuivre et amplifier les mobilisations, pour des emplois statutaires, pour nos droits et pour nos salaires.

DERNIÈRE MINUTE :

La Commission permanente du conseil national des universités (CP-CNU) annonce que le suivi de carrière ne sera pas généralisé cette année pour les enseignant-e-s-chercheur-e-s des établissements de la vague B. C'est une victoire obtenue par les élu-e-s SNESUP-FSU et SNCS-FSU au CNU qui ont œuvré à faire voter des motions dans 38 des 52 sections.